



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



Ministère de l'Economie Numérique et de la poste

Direction des Projets des Systèmes d'Informations et Statistiques (DPSIS)

Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture

Financement Groupe Banque Mondiale : Crédit IDA N° 6244-CI

**Référence : 008/AMI/PSNDEA/2019**

## **SELECTION D'UN CABINET POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PSNDEA POUR LES EXERCICES 2018 A 2020**

### **I. CONTEXTE**

Dans l'objectif de rendre efficiente la mise en œuvre de la réforme du secteur agricole par le moyen des Technologies de l'Information et de la Communication, la Côte d'Ivoire a obtenu un prêt de l'IDA pour le financement du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'E-Agriculture (PSNDEA). Cet avis à manifestation d'intérêt est publié afin de sélectionner un cabinet pour la réalisation de l'audit comptable et financier du PSNDEA.

### **II. MISSION**

L'Unité de Coordination du Projet (UC-PSNDEA) et l'AGEROUTE sont chargés de faire le suivi financier, administratif et comptable du Projet proportionnellement aux fonds qui leurs sont alloués, dans la mesure où elles sont appelées à tenir la comptabilité de suivi, soit par composante, soit par modalité de financement, jusqu'à la production des états financiers annuels, états de synthèse et des rapports de Suivi financier du Projet.

**Les missions d'audit des comptes du PSNDEA devront couvrir les transactions réalisées directement par l'UC-PSNDEA, et l'AGEROUTE. Les états financiers de fin d'exercice de chaque entité feront l'objet d'audit séparés et des rapports d'audit à opinions séparés seront émis par l'auditeur externe.**

**Ainsi, deux (2) rapports d'audit séparés seront émis :**

- L'UC-PSNDEA ;
- L'AGEROUTE.

L'audit du PSNDEA sera réalisé en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

**La mission porte sur les comptes des exercices clos des périodes suivantes :**

**1<sup>ère</sup> mission : de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 ;**

**2<sup>ème</sup> mission : de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 ;**

**3<sup>ème</sup> mission : de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.**

L'auditeur s'assurera que :

- a) Toutes les ressources de la Banque Mondiale ont été utilisées conformément aux dispositions de l'accord de financement du Projet, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.

- b) Les fonds de contrepartie nationale (Budget de l'Etat) ont été obtenus et utilisés conformément aux dispositions de l'accord de financement du Projet, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
- c) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions de l'accord de financement du Projet applicables fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque Mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
- d) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
- e) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions de l'accord de financement du Projet ;
- f) Les comptes de l'Unité de Coordination du Projet (UC-PSNDEA) et de l'AGEROUTE ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Référentiel Comptable OHADA et reflètent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
- g) La performance financière globale du PSNDEA est satisfaisante ;
- h) Les actifs immobilisés de l'AGEROUTE et de l'UC-PSNDEA sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du PSNDEA ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec les accords de financement ;
- i) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.
- j) La performance financière globale du Projet est satisfaisante ; notamment en comparant la réalisation des activités du programme par rapport aux indicateurs de performances tels que décrits dans les documents du projet et relever toutes les insuffisances et retards ainsi que leurs raisons ;
- k) Tous les dépassements budgétaires sur les catégories de dépenses ou activités/composantes et s'assurer que des autorisations ont été données par les personnes compétentes du Ministère et de la Banque mondiale ;
- l) Du respect de l'affectation des ressources de financement par rapport aux activités, catégories de dépenses ou composantes ;
- m) Les recettes de ventes des dossiers d'appels d'offres – DAO ainsi que les intérêts créditeurs des comptes bancaires sont correctement utilisés et comptabilisés dans les livres du programme et reflétés dans les états financiers annuels
- n) Le respect des obligations du projet en matière de reporting financier périodique, d'audit interne, d'audit externe, de passation de marché (Plan de passation de marché...), de planification et budgétisation et de la tenue des réunions du Comité de Pilotage
- o) Le respect de toutes les dispositions juridiques et fiscales notamment en matière d'exonération d'impôt et taxes et droits de douanes applicables au projet, le traitement fiscal applicable aux rémunérations

versées au personnel contractuel et aux consultants de l'Unité de Gestion du projet et autres consultants individuels.

Les termes de référence de cet Avis à manifestation d'intérêt peuvent être consultés à l'adresse suivante : [www.psndea.ci](http://www.psndea.ci) ou retirés au secrétariat du PSNDEA dont l'adresse est mentionnée au point VI.

### III. PROFIL DES CONSULTANTS

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Expert-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée, en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA.

Cet auditeur sera un Cabinet d'expertise comptable justifiant d'au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de l'audit comptable et financier des projets similaires.

Il devra en outre posséder une connaissance suffisante des dispositions administratives et réglementaires en Côte d'Ivoire et des normes internationales en matière d'audit financier et comptable.

Le personnel minimum clé affecté à la mission devra être composé

- (i) d'un Expert-comptable ayant au moins dix (10) ans d'expériences en matière d'audit dont huit (8) audits de projets ;
- (ii) Directeur de mission, ayant au moins huit (8) ans d'expérience en matière d'audit dont cinq (5) audits de projets ;
- (iii) d'un Auditeur senior, ayant sept (7) ans d'expérience en matière d'audit dont cinq (5) audits de projets ; (iv) de deux (2) Auditeurs expérimentés ayant au moins cinq (5) ans d'expériences dont cinq (5) audits de projets ;
- (iv) (vi) d'un spécialiste en passation des marchés de niveau BAC+4, ayant une expérience de cinq (5) ans dont 2 audits dans le domaine de la passation des marchés et une expérience spécifique en tant que Spécialiste en Passation des marchés d'un projet de développement.

#### CRITERES ET SOUS-CRITERES D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERÊT

Les critères, sous-critères d'évaluation et leurs poids respectifs sont les suivants :

◆ **Examen préliminaire : Qualifications du candidat**

- Être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Expert-Comptables ;
- Etre un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF.

◆ **Evaluation : Expériences pertinentes du Candidat pour la mission : [100 pts]**

- Justifier d'une expérience générale confirmée, en audit financier (5 points par expérience pertinente justifiée) **(/40 points)** ;
- Justifier d'une expérience spécifique confirmée, en audit financier dans le domaine de l'audit comptable et financier des projets de développement financé par un bailleur international (10 points par expérience pertinente justifiée) **(/60 points)**

N.B. : - Les qualifications sont vérifiées à partir de tout document justificatif officiel pertinent ;  
- L'expérience est évaluée à partir des attestations de bonne exécution.

La manifestation d'intérêt doit comprendre les documents suivants :

- i) références de l'auditeur à l'étranger et en Côte d'Ivoire ;
- ii) références des missions d'audit pour des projets similaires ;
- iii) garantie de l'application des Normes Internationales d'Audit ;
- iv) tout document probant justifiant du respect des critères et sous critères d'évaluation cités ci-dessus.

**NB : A ce stade de la procédure de sélection, seules les expériences du cabinet seront évaluées. Les cabinets retenus sur la liste restreinte au terme de l'évaluation, seront invités à soumettre une offre technique comprenant la méthodologie d'exécution de la mission et le personnel clé proposé pour l'exécuter.**

#### **IV. DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION**

- Note de cadrage..... (03 jours) ;
- Revue documentaire et recueil d'informations auprès des acteurs... (05 jours);
- Enquête de terrain..... (10 jours) ;
- Analyse ..... (10 jours) ;
- Rédaction des rapports et supports provisoires ..... (07 jours) ;
- Validation par le Client..... (05 jours) ;
- Rédaction et remise du rapport final ..... (05 jours).

**La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt du rapport final n'excédera pas 45 jours.**

#### **V. LIVRABLES**

Au terme de la mission, des livrables suivant sont attendus :

- Un rapport provisoire ;
- Un rapport final détaillé en version électronique et sur support papier.

#### **VI. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION**

Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de sélection au moindre coût (SMC) conformément aux procédures décrites dans le nouveau règlement de passation des marchés de la Banque Mondiale Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID version de juillet 2016.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires relatives à la mission à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 8 à 12 heures et de 14 à 16 heures 30 mn ou en faisant une demande par e-mail à l'adresse : [edwige.solou@psndea.ci](mailto:edwige.solou@psndea.ci)

#### **VII. DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé comprenant trois (3) exemplaires dont un original placé tous dans une même enveloppe et portant clairement la mention « Manifestation d'intérêt pour la réalisation de l'audit comptable et financier des exercices 2018, 2019 et 2020 du PSNDEA- à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis » au plus tard le **jeudi 3 octobre 2019 à 10 heures GMT**. L'ouverture publique des plis ayant lieu le même jour à 10 heures 30 minutes GMT.

L'Unité de Coordination du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA)

**Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-agriculture (PSNDEA), Cocody 2 plateaux, 7<sup>ème</sup> tranche carrefour Aghien, derrière le supermarché CASH IVOIRE, 4<sup>ème</sup> villa à gauche en face de l'université TAHARQA SARÉ, Tél: 01 20 20 08**